

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 1^{er} novembre 2017

Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé
conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| a) total des produits : | 1 089 millions de francs |
| b) total des charges : | 1 026 millions de francs |
| c) résultat de gestion : | 63 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à
230 millions de francs (222 millions de francs d'investissements opérationnels
nets et 8 millions de francs d'investissements financiers), est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2018 adopté par le Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) en date du 29 juin 2017 et vous propose de l'approuver.

1. Contexte

Contexte politico-législatif

Sur le plan fédéral, la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral a été approuvée lors de la votation populaire du 21 mai 2017. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil fédéral a par ailleurs annoncé que l'ouverture complète du marché de l'électricité était retardée suite aux résultats de la consultation menée en 2014 et serait réexaminée en fonction de l'évolution des prix du marché de l'électricité et des négociations avec l'Union européenne.

Un projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) devrait être mis en consultation en 2018.

La révision de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques vient de faire l'objet d'une consultation. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a proposé un soutien des centrales hydrauliques en difficulté au moyen d'une baisse temporaire de la redevance hydraulique maximale, dans l'attente d'un nouveau modèle de redevance flexible. Le Conseil d'Etat s'est prononcé pour une variante réservant ces baisses aux centrales nettement déficitaires. Il a également approuvé l'exemption temporaire de redevance des exploitants touchant une contribution d'investissement pour des nouvelles installations et des agrandissements ou rénovations notables.

La libéralisation du marché du gaz, en ouverture partielle depuis octobre 2012 dans un cadre conventionnel limité aux gros consommateurs industriels, ne devrait pas être présentée au Parlement fédéral avant 2019.

Concernant la politique climatique, l'accord de Paris sur le climat a été ratifié en juin 2017 par le Parlement fédéral. Suite à la consultation menée en 2016, la ratification de l'accord avec l'Union Européenne sur le couplage des

systèmes d'échanges de quotas d'émission et la révision complète de la loi sur le CO₂ devraient être prochainement soumises au Parlement.

Sur le plan cantonal, le plan directeur de l'énergie (PDE), incluant un plan directeur des énergies de réseaux (PDER), qui donnera une vision d'ensemble de la planification des infrastructures énergétiques sur le canton de Genève, est en cours d'élaboration. En cohérence avec la convention d'objectifs de 2016, le PDE intégrera pleinement le rôle de l'entreprise, partenaire majeur de la politique de l'énergie du canton dont il est le bras industriel.

La modification de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG; L 2 35) portant sur l'attribution d'une part du résultat de gestion aux collectivités publiques est en suspens devant la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (PL 11471-2-A).

Marchés des énergies

Après plusieurs années de baisse, les prix de l'électricité sont repartis à la hausse en 2016. Le prix du ruban annuel a augmenté de 21 % durant l'année 2016 (passant de 28 F/MWh à 34 F/MWh). En 2017, les prix du marché de l'électricité ont poursuivi la hausse (+20% depuis le début de l'année 2017 pour une livraison 2018 en Allemagne). Comme par le passé, cette augmentation est principalement imputable à la progression des prix du charbon et des certificats CO₂.

Sur le marché du gaz, après avoir connu une forte hausse durant la seconde moitié de l'année 2016 et en début 2017 (influence sur la consommation d'un hiver très froid en Europe), le prix du « spot » (contrats à court terme) en Allemagne se négociait entre 17 et 15 €/MWh à la fin du premier trimestre 2017. Cette hausse s'est répercutée sur le prix des achats à terme pour 2018, malgré un marché structurellement excédentaire en Europe.

2. Commentaires généraux sur le projet de budget 2018 des SIG

Le résultat de gestion¹ prévu dans le budget 2018 s'établit à un niveau de 63 millions de francs, en augmentation de 17 millions de francs par rapport au budget 2017 et de 5 millions de francs par rapport au réel 2016.

¹ Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités des SIG. Il ne tient pas compte des éléments comptables liés au périmètre de consolidation. Il exclut également les éléments comptables de caractère exceptionnel, n'entrant pas dans le cadre de la gestion ordinaire des activités de l'établissement et de nature non monétaire, tels que les corrections comptables pour dépréciations d'actifs et les engagements en matière de prévoyance professionnelle.

Cette hausse s'explique essentiellement par une croissance des volumes dans les secteurs des réseaux et énergies ainsi qu'une maîtrise des charges d'exploitation due au programme « Leviers de performance » dont l'objectif est une diminution des charges d'exploitation de 5% d'ici fin 2018 et de 8% d'ici fin 2020 (économie de 30 millions de francs à terme). A ces effets s'ajoute la diminution des charges financières en lien avec la baisse de la dette financière.

Au 1^{er} janvier 2018, les tarifs de l'électricité fournie par SIG, hors supplément fédéral pour le développement des nouvelles énergies renouvelables (en attente de publication), baisseront de 4% en moyenne. Trois facteurs contribuent à cette baisse : des conditions d'achat de l'énergie plus favorables, une diminution des prix facturés par Swissgrid (gestionnaire du réseau de transport à très haute tension) et un taux² des prestations aux collectivités publiques (PCP) à la baisse.

Les investissements prévus pour 2018 devraient s'élever à 230 millions de francs, en hausse de 30 millions de francs. Ils sont proportionnés à la capacité d'autofinancement des SIG et respectent les objectifs fixés en matière de maîtrise de la dette. L'endettement net (y compris la dette nette des filiales et la dette liée à la recapitalisation de la caisse de pension) prévu au budget 2018 est de 699 millions de francs (par rapport à 795 millions de francs au budget 2017 et 708 millions de francs au réel 2016).

Ces investissements seront consacrés, pour plus de 50%, au maintien de la qualité des réseaux et ouvrages techniques en vue d'assurer un approvisionnement sûr et des prestations fiables à la population genevoise (réseaux gaz, électricité et télécom; gestion des déchets, traitement des eaux usées, fourniture de l'eau potable).

Le budget d'investissement 2018 reflète également l'engagement des SIG comme un partenaire majeur de la transition énergétique avec, en particulier, le développement des réseaux thermiques permettant de valoriser les ressources renouvelables locales (notamment l'eau du lac).

L'année 2017 verra notamment la fin de la première étape de la construction, par les SIG, du réseau thermique GeniLac, qui vise à rafraîchir et à chauffer avec l'eau du lac Léman des bâtiments au centre-ville. Une dizaine

² Ce taux reflète la contribution des usagers de l'électricité aux PCP dont une part est également répercutée sur les usagers de l'eau et du gaz. Cette baisse de taux pour les usagers de l'électricité n'affecte pas la redevance pour l'utilisation du domaine public qui est versée par les SIG à l'Etat et aux communes conformément aux dispositions prévues à l'article 32, alinéas 2 et 3, de la loi sur l'organisation des SIG.

d'installations seront raccordées à ce réseau à l'issue de cette première phase, qui permettra d'économiser 9,5 GWh d'électricité par an (soit l'équivalent de la consommation de 3 800 ménages genevois) et réduira les émissions de CO₂ de 4 200 tonnes par an, soit l'équivalent de l'émission de 1 100 camions de 30 tonnes.

Le programme GEothermie 2020 se poursuivra avec la réalisation de premiers forages d'exploration pour confirmer les cibles de moyenne profondeur identifiées ainsi que le développement de projets pilotes.

Les SIG continueront également de mettre l'accent sur le programme éco21, dont l'objectif est d'atteindre 174 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2018, soit l'équivalent de la consommation de 58 000 ménages. Des dépenses de 17 millions de francs sont budgétées en 2018 dans ce cadre.

3. Budget 2018 - Données essentielles

(MCHF)	Réel 2016	Budget 2017	Budget 2018
Produits	1 046	1 044	1 089
Achats d'énergies	-312	-312	-331
Charges d'exploitation	-376	-373	-374
Redevances et autres charges	-119	-118	-132
EBITDA	239	240	251
Amortissements	-162	-174	-173
Charges et produits financiers	-18	-20	-15
Résultat de gestion	58	46	63
Investissements	-173	-197	-230
Dette nette (*)	-708	-795	-699
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	3.0	3.3	2.8
Dividende propriétaires	-	-30	-15
EBITDA / Produits (%)	23%	23%	23%
EPT	1 601	1 608	1 601

(*) : y compris dette nette des filiales et dette recapitalisation CPI SIG

Produits

Le budget 2018 des produits s'élève à 1 089 millions de francs, en hausse de 45 millions (soit +4%) par rapport au budget 2017.

La croissance attendue est principalement attribuable aux taxes fédérales, avec une hausse de la taxe CO₂ de 0,7 cts/kWh (+21 millions de francs) et une hypothèse d'augmentation de +0,4 cts/kWh (effet de +11 millions de francs) du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (montant du supplément pour 2018 non déterminé par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) à la date de l'élaboration du présent projet de loi). En parallèle, les revenus des secteurs gaz, thermique et télécom devraient croître en 2018 (+11 millions de francs) en lien avec de nouveaux raccordements.

Cette augmentation des produits sera partiellement compensée par une diminution des produits du secteur Environnement (-4 millions de francs), due principalement à la baisse des volumes d'eaux et à l'effet prix défavorable d'une proportion plus importante de déchets industriels par rapport aux déchets urbains.

Achats d'énergies

Le budget 2018 prévoit une augmentation des achats d'énergies de 19 millions de francs par rapport au budget 2017, en lien avec la hausse de la taxe CO₂. Les coûts d'approvisionnement en gaz (hors taxe CO₂) devraient également augmenter d'environ 5 millions de francs, principalement en raison d'une augmentation des volumes.

Ces hausses seront partiellement compensées par une baisse des tarifs Swissgrid pour l'utilisation du réseau de transport à très haute tension et les prestations de services système généraux (-4 millions de francs), ainsi qu'une diminution des coûts d'approvisionnement de l'électricité (-2 millions de francs).

Charges d'exploitation

La poursuite du projet « Leviers de performance » devrait permettre d'effectuer des économies de 6 millions de francs en 2018, et ainsi d'atteindre 19 millions de francs en cumulé à fin 2018, soit 60% de l'objectif fixé à l'horizon 2020 (30 millions de francs).

Ces économies seront compensées par des charges résultant de variations de périmètre par rapport à la base retenue initialement pour le projet. Elles sont liées principalement à la poursuite du développement des activités en lien avec la transition énergétique (développement de l'activité thermique notamment) ainsi qu'aux effets des mécanismes salariaux et d'inflation.

Autres charges et redevances

La hausse des redevances et subventions principalement versées à la Confédération, au canton et aux communes (137 millions de francs dans le budget 2018, soit +16 millions de francs par rapport au budget 2017 et +21 millions de francs par rapport au réel 2016), est pour l'essentiel due à l'augmentation prévue du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables.

Ces augmentations devraient être partiellement compensées par une baisse d'environ 10% (4 millions de francs) de la redevance d'utilisation du domaine public entraînée par les ajustements tarifaires de 2017 et 2018 pour l'acheminement électrique.

Les principales contributions en faveur du canton et des communes inscrites au budget 2018 sont les suivantes :

36	Redevance pour l'utilisation du domaine public
8	Redevances hydrauliques
5	Fonds énergie des collectivités publiques
11	Redevance pour la gestion des eaux
4	Redevances réglementaires en matière de droit d'eau
5	Intérêts sur le capital de dotation

L'éventuel dividende versé aux collectivités publiques propriétaires selon l'issue des travaux parlementaires sur le PL 11471-2-A précité serait prélevé sur le résultat de gestion prévu par le présent budget. L'endettement a en revanche été calculé par les SIG en tenant compte d'une hypothèse de rémunération globale des collectivités propriétaires de 15 millions de francs entre dividende et intérêts sur le capital de dotation.

Amortissements

La charge d'amortissement 2018 devrait rester globalement stable par rapport à celle du budget 2017.

Charges et produits financiers

La baisse des charges financières nettes de 5 millions de francs par rapport au budget 2017 est essentiellement liée à la diminution progressive de la dette d'assainissement CAP ainsi qu'aux effets favorables des actuels taux d'intérêts sur les emprunts à taux variable.

Investissements

Le budget d'investissement des SIG s'élève à 230 millions de francs.

Orientés sur le maintien et le développement des réseaux et installations des SIG ainsi que sur l'engagement dans la transition énergétique, les investissements prévus comprennent notamment :

- 52 millions de francs pour le secteur environnement (eau potable, eaux usées et valorisation des déchets hors projet Cheneviers IV);
- 16 millions de francs pour la poursuite du projet Cheneviers IV;
- 62 millions de francs pour les réseaux de gaz et d'électricité;
- 9 millions de francs pour l'activité télécom, principalement consacrés aux équipements FTTH;
- 50 millions de francs pour le développement de l'activité thermique (notamment réseaux GeniLac et CADéco);
- 7 millions de francs pour la poursuite du programme GEothermie2020;
- 6 millions de francs pour la production hydraulique d'électricité;
- 5 millions de francs pour le développement du photovoltaïque et de l'éolien; et
- 5 millions de francs pour l'efficacité énergétique.

4. Conclusion

Le budget 2018 des SIG permettra de garantir des prestations de qualité en faveur de la population genevoise en matière de fourniture de gaz, d'électricité, d'eau potable, de traitement des déchets et des eaux usées, tout en renforçant leur engagement en faveur de la transition énergétique.

En parallèle, l'entreprise continuera les efforts entrepris en vue de contenir son endettement, en s'assurant notamment de la maîtrise des investissements à un niveau proportionné à sa capacité financière, et en concrétisant les effets du programme de maîtrise des charges d'exploitation.

Avec un résultat de gestion budgété à 63 millions de francs, et un endettement en forte diminution, le budget 2018 des SIG montre une situation financière saine.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Budget 2018 tel qu'approuvé par le Conseil d'administration des SIG lors de sa séance du 29 juin 2017

Budget 2018

Services Industriels de Genève

Version du budget validée par le Conseil
d'Administration le 29 juin 2017

Document confidentiel



Introduction de M. Christian Brunier, Directeur Général

« La menace climatique qui pèse sur la survie de nos civilisations exige une mobilisation universelle. »

Al Gore

Le budget 2018 de SIG s'inscrit dans la continuité de celui établi pour 2017. Il marque l'engagement de SIG dans la transition énergétique, dans le respect de la stratégie de l'entreprise, validée début 2016, et du cadre fixé par la Convention d'objectifs, signée en 2015.

Une croissance maîtrisée du budget d'investissements

Le budget d'investissements, fixé pour 2018, s'établit à 230 MCHF. Ce budget, en hausse de 30 MCHF par rapport à 2017, reste proportionné à la capacité d'autofinancement de l'entreprise, en vue de maîtriser le niveau d'endettement de l'entreprise.

Les investissements sur les réseaux et ouvrages techniques demeurent une priorité pour l'entreprise, afin de continuer à assurer à la population genevoise un approvisionnement sûr et des prestations d'un haut niveau de fiabilité. Ainsi, près de 50% des investissements seront consacrés aux réseaux d'électricité, de gaz et d'eaux en 2018. En parallèle, le projet de nouvelle usine des Cheneviers (Cheneviers IV) va entrer dans sa phase de réalisation en 2018, avec le démarrage des premiers travaux préparatoires.

La croissance du budget d'investissements alloué au secteur de la thermique (50 MCHF en 2018), pour le développement des réseaux de chaleur ou de froid à distance, dont l'énergie de base est d'origine essentiellement renouvelable et locale, traduit la volonté de SIG de se positionner comme un acteur majeur de la transition énergétique. Le développement de ce secteur se fait en cohérence avec la stratégie cantonale de l'énergie et son Plan directeur des énergies de réseaux (PDER), au travers de projets majeurs comme GéniLac ou CADécoJonction.

Le programme GEothermie 2020 se poursuivra en 2018, avec non seulement des nouveaux projets pilotes sur la nappe d'eau souterraine à faible profondeur (comme celui de Concorde mené en 2016), mais aussi la réalisation des premiers forages d'exploration sur des cibles de moyenne profondeur.

L'engagement de SIG en faveur de la transition énergétique se concrétisera également par la poursuite du programme éco21, dont l'objectif est d'atteindre 174 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2018, soit l'équivalent de la consommation de 58'000 ménages. Ce programme d'efficacité énergétique sera, de plus, étendu à l'énergie thermique. Enfin, le développement du solaire à Genève reste un axe de développement important pour SIG ; une stratégie de déploiement est en cours de finalisation.

Une nouvelle baisse des tarifs électricité, d'origine 100% renouvelable, au 1^{er} janvier 2018

Après une baisse de 3% en 2017, les tarifs d'électricité baisseront encore de 4% en moyenne au 1^{er} janvier 2018 (hors supplément fédéral). Trois facteurs contribuent à cette baisse : des conditions d'achat de l'énergie plus favorables, une diminution des prix facturés par Swissgrid, le gestionnaire du réseau de transport à très haute tension, et un réajustement du taux des prestations aux collectivités publiques (PCP). Cette baisse peut être réalisée tout en maintenant la garantie que l'électricité distribuée à ses clients, par SIG, est 100% d'origine renouvelable. Par ailleurs, SIG simplifiera ses grilles tarifaires au 1^{er} janvier 2018 ; davantage de simplicité et de lisibilité permettra notamment aux clients professionnels de mieux prévoir leurs budgets dédiés à l'achat d'électricité.

Le maintien des objectifs intermédiaires du projet "Leviers de performance"

Le projet "Leviers de performance", lancé mi-2015, entrera en 2018 dans sa troisième année. Après des résultats encourageants en 2016 et 2017, l'objectif fixé pour fin 2018 est l'atteinte de 60% de la cible 2020, soit 19 MCHF d'économies sur un total de 30 MCHF. L'ensemble de l'entreprise est mobilisé pour le déploiement des plans d'actions, qui permettront d'atteindre les objectifs d'optimisation et d'en garantir la pérennité. Ce programme est clé en vue de contenir les coûts de l'entreprise, en améliorant les processus, dans un contexte de développement des activités liées à la transition énergétique.

En synthèse, SIG, par ce budget, souhaite renforcer son positionnement en tant qu'acteur référent, aux côtés de ses propriétaires, pour la réussite de la transition énergétique tout en maintenant une gestion financière rigoureuse, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Evolution du contexte politico-législatif

Au niveau fédéral

Le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral (SE-2050) a été accepté, en référendum, le 21 mai 2017. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2018.

Le 13 avril 2016, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres fédérales le projet Stratégie réseaux électriques, qui a pour objectif de modifier la réglementation des processus de planification et d'approbation des réseaux, et d'optimiser les procédures. Des propositions parlementaires, sur une libéralisation partielle du comptage et sur la répartition des coûts d'approvisionnement entre clients en approvisionnement de base et clients au marché libre, ont élargi cet objet. Des divergences ont subsisté entre le Conseil des Etats et le Conseil national après la session d'été 2017. La thématique du soutien à l'énergie hydraulique indigène a été renvoyée à la CEATE-N (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie de Conseil national) et séparée du projet.

Compte tenu de la nécessité de réviser la réglementation relative à la redevance hydraulique après 2019 (actuellement à 110 CHF/kW), une consultation concernant une révision de la loi sur les forces hydrauliques a débuté pendant l'été 2017.

La consultation par le Conseil fédéral, durant l'automne 2014, du projet d'arrêté fédéral prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018 a démontré, qu'en l'état, une majorité des milieux intéressés n'y était pas favorable. Le Conseil fédéral a donc communiqué, en 2016, qu'il retardait l'ouverture complète et qu'il continuerait à réexaminer la question en fonction de l'évolution des prix du marché de l'électricité et des négociations avec l'Union européenne.

Un projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité devrait être mis en consultation en 2018 (la libéralisation du comptage est un des thèmes discutés).

Deux diminutions importantes des taux de rétribution pour les installations photovoltaïques auront lieu en avril et en octobre 2017.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN), en collaboration avec les associations de branche concernées, a lancé en 2015 des travaux visant un projet de nouvelle loi sur l'approvisionnement en gaz (LApGaz). Ce marché est en ouverture partielle depuis octobre 2012, sur la base d'une convention d'accès entre la branche gazière et les consommateurs industriels. Selon l'OFEN (juin 2017), une consultation n'aurait pas lieu avant mi-2019.

Le Conseil fédéral a mis en consultation fin 2016 la Politique climatique de la Suisse post-2020 (révision complète de la loi sur le CO₂, ratification de l'accord de Paris sur le climat et ratification de l'accord avec l'Union Européenne sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission). Une révision complète de la loi sur le CO₂ devrait être soumise au Parlement à l'automne 2017.

Au niveau cantonal

En lien avec la Conception générale de l'énergie 2013, un Plan directeur de l'énergie (PDE), incluant un Plan directeur des énergies de réseaux (PDER), est en cours d'élaboration.

En avril 2017, le Grand Conseil a adopté la loi sur les ressources du sous-sol, concernant notamment la géothermie (règlement d'application en attente).

Le projet de révision de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève est toujours en cours d'examen.

Evolution du contexte économique

Prévisions du Groupe de Perspectives Economiques (GPE)

Source : http://ge.ch/gpe/media/site_gpe/files/imce/PDF/synthese_mars_2017.pdf

Le GPE estime que l'économie genevoise devrait retrouver un allant comparable à la Suisse en 2018, avec une progression du produit intérieur brut genevois de 1.6 %.

Sur le marché du travail, l'horizon est un peu brouillé. La baisse de l'emploi, observée depuis le début 2016, devrait prendre fin au cours de l'année 2017. Cependant, dans un contexte de persistance d'une croissance modeste et du risque de mesures de restructuration dans certaines branches, des licenciements risquent d'intervenir. Le taux de chômage ne devrait donc pas baisser, comme c'est le cas à l'échelon national ; il devrait s'établir, en moyenne annuelle, à 5.6 % en 2018, comme en 2017.

Après deux années de recul, l'évolution générale des prix à la consommation sera à nouveau positive en 2017 (+ 0.5 % en moyenne annuelle). Le renchérissement devrait rester contenu en 2018 (+ 0.6 %).

Evolutions des marchés

Marché de l'électricité

Après plusieurs années de baisse, les prix de l'électricité sont repartis à la hausse en 2016. Le prix pour une livraison en Allemagne « Base 2018 » est passé de 28 CHF/MWh, au début 2016, à 34 CHF/MWh, à fin 2016 (+21%), après avoir atteint son point le plus bas en février 2016 à 22 CHF/MWh.

En 2017, les prix du marché de l'électricité ont poursuivi la hausse constatée depuis février 2016 (+20% depuis le début de l'année 2017 pour une livraison 2018 en Allemagne). Comme par le passé, cette augmentation est à imputer à la progression des prix du charbon et des EUA (certificats CO₂) ; ces derniers constituent toujours la référence pour la fixation des prix de l'électricité en Europe.

Marché du gaz

Le prix du spot en Allemagne a atteint son minimum en août 2016, à environ 10 €/MWh. Depuis, il n'a cessé de monter, pour atteindre 23 €/MWh à son point le plus haut le 6 février 2017, poussé par des consommations très élevées en lien avec un hiver très froid dans toute l'Europe. Il a ensuite baissé pour se négocier dans une plage comprise entre 17 et 15 €/MWh, à la fin du premier trimestre 2017.

Bien qu'il n'y ait pas de problèmes d'offre sur le long terme (le marché en Europe est structurellement long), la hausse du prix du spot a également fait monter le prix forward du « Base 2018 » qui a atteint 19 €/MWh à fin 2016, soit + 4 €/MWh par rapport à septembre 2016.

Plusieurs acteurs du marché voient les prix du gaz évoluer plutôt à la baisse dans le futur. Une période de surabondance est annoncée entre 2018 et 2020 ; des nouvelles capacités de liquéfaction du gaz, qui seront prochainement mises sur le marché européen, devraient considérablement augmenter l'offre.

Budget 2018

Principales hypothèses

Réseaux

- Consommation d'électricité stable par rapport à 2017.
- Rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC) fixée par la Confédération à 3.83% i.e. sans changement par rapport à 2017 (vs 4.70% de 2014 jusqu'à 2016).
- Baisse du tarif de l'utilisation du réseau électrique de 3.7% (-0.26 ct/kWh, hors supplément fédéral) et du taux des prestations dues aux collectivités publiques (PCP) à 14.2 % au 01.01.2018.
- Baisse du WACC gaz de 4.9% en 2017 à 4.7% en 2018.
- Atteinte d'environ 75% de la part de marché cible FTTH prévue pour 2022.

Energies

- Baisse du tarif énergie (électricité) de 3.4% (-0.3 cts/kWh) au 01.01.2018.
- Croissance des volumes de chaud/froid à distance d'environ 7% par rapport à 2017.
- Poursuite des forages géothermiques de faible et moyenne profondeur.
- Confirmation du programme solaire (15 MW en cumul à fin 2018).
- Objectif d'économies cumulées de 174 GWh à fin 2018 pour le programme éco21.

Environnement

- Baisse de la consommation d'eau de 1% (année de référence : 2014).
- Démarrage de la construction de Cheneviers IV en 2018.

Autres

- Taux d'inflation de 0.6% sur les charges d'exploitation.
- Adaptation des salaires de 0.6% (chiffre net de l'effet NORIA).

Chiffres-clés

(MCHF)	Réel 2016	Budget 2017	Budget 2018
Produits	1 046	1 044	1 089
Achats d'énergies	-312	-312	-331
Charges d'exploitation	-376	-373	-374
Redevances et autres charges	-119	-118	-132
EBITDA	239	240	251
Amortissements	-162	-174	-173
Charges et produits financiers	-18	-20	-15
Résultat de gestion	58	46	63
Investissements	-173	-197	-230
Dettes nettes (*)	-708	-795	-699
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	3.0	3.3	2.8
Dividende propriétaires	-	-30	-15
EBITDA / Produits (%)	23%	23%	23%
EPT	1 601	1 608	1 601

(*) : y compris dette nette des filiales et dette recapitalisation CPI SIG

Préambule

Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités de SIG. Il ne tient pas compte des corrections de valeurs d'actifs, des effets de la consolidation des sociétés du groupe, des variations actuarielles relatives aux engagements de retraite, d'éventuels autres impacts IFRS ainsi que, le cas échéant, d'autres éléments exceptionnels n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités.

Pour des raisons de cohérence avec la présentation des états financiers consolidés de SIG, le revenu annuel généré par les participations clients (répartition sur la durée de vie des actifs y afférents) a été reclassé de la ligne « amortissements » vers la ligne « produits ». Ce reclassement a été réalisé pour l'ensemble des années présentées dans ce document, afin d'en faciliter la comparaison.

Synthèse

Le résultat de gestion prévu dans le budget 2018 s'établit à un niveau de 63 MCHF, en augmentation de 17 MCHF par rapport au budget 2017 et de 5 MCHF par rapport au réel 2016.

La hausse prévue devrait principalement résulter :

- D'une croissance des volumes dans les secteurs Réseaux et Energies (total d'environ 5 MCHF),
- Des effets du programme de réduction des charges d'exploitation (« projet Leviers de performance ») pour environ 6 MCHF, et
- D'une diminution des charges financières d'environ 5 MCHF.

Les flux d'exploitation (EBITDA de 251 MCHF) devraient permettre de couvrir les 230 MCHF d'investissements projetés pour 2018.

Sur la base d'un montant de dividendes de 15 MCHF (dont 5 MCHF enregistrés dans le budget d'exploitation au titre des intérêts sur le capital de dotation), la dette nette (composée des dettes financières nettes de SIG et de ses filiales ainsi que de la dette à l'égard de la caisse de pension) poursuivra sa décroissance.

Compte tenu de cette évolution de l'endettement net et du niveau d'EBITDA précédemment mentionné, le ratio "Dette nette / EBITDA" du budget 2018 devrait s'établir à un niveau de 2.8 (multiple).

Produits

L'augmentation des produits de 45 MCHF entre le budget 2017 et le budget 2018 est principalement attribuable aux taxes fédérales (+32 MCHF). Le budget 2018 tient en effet compte d'une hausse de la taxe CO2 de 0.7 cts/kWh (effet de +21 MCHF) ainsi que d'une augmentation du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables de 0.4 cts/kWh (effet de +11 MCHF), par rapport à 2017, toutes deux répercutées dans les produits.

Dans le secteur Réseaux, la distribution gaz devrait enregistrer un effet favorable d'environ 3 MCHF entre 2017 et 2018, en lien avec l'augmentation des volumes (+110 GWh). L'activité Telecom attend également une croissance soutenue du nombre de nouveaux raccordements en 2018 (+10'000 avec un effet de +3 MCHF sur les produits).

En complément, les produits du secteur Energies devraient bénéficier d'une hausse de 5 MCHF, notamment grâce à la poursuite du développement de l'activité thermique (+30 GWh) ainsi qu'à une croissance des raccordements gaz (+54 GWh).

Ces effets de croissance seront partiellement compensés par une diminution des produits du secteur Environnement (-4 MCHF), due principalement à la baisse des volumes d'eaux et à l'effet prix défavorable résultant d'une proportion plus importante de déchets industriels par rapports aux déchets urbains.

Achats d'énergies

Le budget 2018 prévoit une augmentation des achats d'énergies de 19 MCHF par rapport au budget 2017, en lien avec la hausse de la taxe CO2 précédemment mentionnée. Les coûts d'approvisionnement gaz (hors taxe CO2) devraient également augmenter d'environ 5 MCHF (principalement effet volumes).

Les tarifs Swissgrid pour l'utilisation du réseau de transport très haute tension et les prestations de services système généraux baisseront sensiblement en 2018 (respectivement de 8% et de 20% par rapport à 2017), générant un impact favorable sur les achats d'énergies d'environ 4 MCHF par rapport au budget 2017.

Enfin, les coûts d'approvisionnement de l'électricité devraient baisser légèrement (-2 MCHF, soit environ -1%), selon la tendance observée sur les marchés en 2015 et 2016 au moment de la contractualisation des besoins en approvisionnement pour 2018.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation devraient rester globalement stables entre 2017 et 2018.

L'effet du projet "Leviers de performance", lancé mi-2015, avec comme objectif une économie de 5% des charges d'exploitation en 2018 et de 8% en 2020 (économies évaluées par rapport au budget 2015, à périmètre constant et sans licenciement), devrait permettre d'atteindre des économies cumulées de 19 MCHF à fin 2018, soit 6 MCHF d'économies complémentaires pour l'année 2018. Ce montant de 19 MCHF représente un niveau d'atteinte de 60% de la cible 2020 (qui s'élève à 30 MCHF).

Ces économies seront compensées par des charges résultant de variations de périmètre par rapport à la base retenue pour le projet Leviers de Performance. Ces charges sont liées principalement à la poursuite du développement des activités liées à la transition énergétique (augmentation d'effectifs) ainsi qu'aux effets des mécanismes salariaux et de l'inflation.

Redevances et autres charges

La hausse des redevances et subventions à un niveau de 137 MCHF dans le budget 2018 (soit +16 MCHF vs budget 2017 et +21 MCHF vs 2016) est principalement due à l'augmentation du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (1.3 ct/kWh en 2016, 1.5 ct/kWh en 2017 et 1.9 ct/kWh en 2018).

Ces augmentations devraient être partiellement compensées par une baisse d'environ 10% (4 MCHF) de la redevance d'utilisation du domaine public, suite aux ajustements tarifaires de 2017 et 2018 pour l'acheminement électrique.

Les autres produits et charges s'élèvent à un montant net de -5 MCHF (produit net lié à la main d'œuvre interne activée sur les projets d'investissements) dans le budget 2018, à un niveau globalement stable par rapport au budget 2017.

Amortissements et charges financières nettes

La charge d'amortissement 2018 devrait rester globalement stable par rapport à celle du budget 2017.

La baisse des charges financières nettes de 5 MCHF entre le budget 2017 et le budget 2018 est essentiellement liée à la diminution progressive de la dette d'assainissement CAP (fin du remboursement en 2020) ainsi qu'aux effets favorables du contexte actuel de taux d'intérêts sur les emprunts à taux variable.

Investissements

Le budget 2018 d'investissements s'élève à 230 MCHF.

La répartition globale des investissements prévus pour 2018 est la suivante :

- 63% pour les ouvrages et réseaux (y compris hydraulique et telecom)
- 29% pour les activités en développement (thermique et énergies renouvelables)
- 8% pour l'informatique et les bâtiments administratifs

Les investissements sont en hausse d'environ 33 MCHF par rapport au budget 2017, principalement pour les raisons suivantes :

- Poursuite du développement de l'activité thermique (+11 MCHF d'investissements) avec des nouveaux projets de chauffage à distance de quartiers et la montée en puissance du projet Génilac.
- Niveau plus élevé des investissements prévus pour l'activité eaux usées (+8 MCHF) avec des travaux sur les steps de Villette et Aire ainsi que pour la passerelle Onex-Vernier.
- Début de la construction de Cheneviers IV (+6 MCHF d'investissements vs budget 2017).

(MCHF)	Réel 2016	Budget 2017	Budget 2018
Environnement	39	55	68
Eau potable	24	27	24
Eaux usées	7	11	19
Valorisation des déchets	8	17	24
Réseaux	74	67	71
Electricité	52	48	50
Gaz	12	11	12
Telecom	10	8	9
Energies	44	61	72
Thermique et efficacité énergétique	34	43	55
Géothermie	3	7	7
Nouvelles énergies renouvelables (éolien et solaire)	3	4	5
Hydraulique	3	7	6
Autres	15	14	19
Total investissements	173	197	230